

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 24 octobre 2016 à 20h00**

Nombre des conseillers élus : 29  
Conseillers présents : 19  
Conseillers en fonction : 29  
Absents : 10  
Procurations : 09

**Sous la Présidence de M. Thierry SCHAAL, Maire.**

**Membres présents : M. Denis RIEFFEL – M. Jean-Michel VALENTIN – Mme Sonya DIETSCH  
M. André HERRLICH – Mme Eva ASTROLOGO - M. Jean-Philippe MEYER – Mme Maya ISOREZ – Mme Agnès MULLER, adjoints.**

**M. Francis LORRETTE – M. Pierre FRIEDRICH – M. Christian BRONNER – Mme Anne PONTON - Mme Corinne RIFF-SCHAAL – Mme Véronique ANTOINE – M. Olivier RAGOT  
Mme Céline RIEGEL – M. Bernard SCHAAL - Mme Laure MISTRON.**

**Membres absents excusés : M. Raymond VINCENT, procuration à M. Jean-Michel VALENTIN - Mme Adrienne GRAND-CLEMENT, procuration à Mme Sonya DIETSCH - M. Jean-Luc CLAVELIN, procuration à Mme Agnès MULLER - M. Jean-Claude WEHRLE, procuration à M. Denis RIEFFEL - Mme Sylvie ANTOINE, procuration à M. Jean-Philippe MEYER - Mme Joëlle JESSEL - Mme Isabelle SCHLENCKER, procuration à Mme Céline RIEGEL - Mme Françoise FREISS, procuration à M. Olivier RAGOT – Mme Danièle SENDEL, procuration à M. Bernard SCHAAL – M. Matthieu LEFFTZ, procuration à Mme Laure MISTRON.**

Membre absent : ./.

**L'ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du P.V. du CM du 26 septembre 2016.
2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
3. Subvention dans le domaine scolaire.
4. Subvention KM Solidarité édition 2016.
5. Subventions aux associations.
6. Programmation culturelle prévisionnelle 2017.
7. Concours des décors de Noël 2016.
8. Projets sur l'espace public 2017.
9. Avenant au marché 2016-03 – lot 2 : chauffage CSC.
10. Marché 2016-09 : hébergement et prestations informatiques.

**Points d'informations**

11. Informations du Maire.



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 24 octobre 2016 à 20h00**

Nombre des conseillers élus : 29  
Conseillers présents : 19

Conseillers en fonction : 29  
Absents : 10  
Procurations : 09

Au préalable, M. le Maire demande si des questions sont annoncées en fin de séance. Aucun élu n'annonce de question.

M. le Maire propose d'ajouter un point complémentaire, concernant l'attribution d'une subvention au propriétaire d'un logement vacant conventionné en logement social.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** l'inscription de ce point complémentaire, qui sera intégré dans le présent procès-verbal en qualité de point n° 11.

1. Approbation du P.V. du C.M. du 26 septembre 2016.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.



Le Maire

*Thierry Schaal*  
Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 24 octobre 2016 à 20h00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers présents : 19

Conseillers en fonction : 29

Absents : 10

Procurations : 09

2. Désignation d'une secrétaire de séance.

Monsieur Olivier RAGOT a été désigné secrétaire de séance.



Le Maire

*Thierry Schaal*  
Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 24 octobre 2016 à 20h00**

Nombre des conseillers élus : 29  
Conseillers présents : 19

Conseillers en fonction : 29  
Absents : 10  
Procurations : 09

**3. Subvention dans le domaine scolaire.**

Suite à la suppression de la participation du Conseil Départemental aux sorties scolaires depuis la rentrée 2015/16, la commission scolaire réunie en date du 7 septembre 2015 propose de se substituer à cette aide et de financer les classes de découverte à hauteur de 12 € par jour, par enfant et par nuitée. Pour mémoire la participation était de 6 € auparavant.

La subvention sans nuitée restera inchangée à savoir 5 € par jour et par enfant.

**Subvention pour l'école élémentaire Germain Muller d'Ohnheim :**

- une subvention de 880 € (5 € x 44 élèves x 4 jours) pour l'organisation d'une classe de Canoë à Strasbourg du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour les élèves de la classe du CE1.
- une subvention de 960 € (5 € x 48 élèves x 4 jours) pour l'organisation d'une classe de découverte à la ferme Bussière à la Robertsau du 13 au 18 octobre 2016 pour les élèves des CM1/CM2.

Ce montant sera versé directement à l'établissement scolaire concerné.

Cette dépense est prévue au compte 6574 du budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de la commission scolaire-périscolaire-jeunesse du 29 septembre 2016,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**Approuve** le versement des subventions précitées.



Le Maire

Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 24 octobre 2016 à 20h00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers présents : 19

Conseillers en fonction : 29

Absents : 10

Procurations : 09

4. Subvention KM Solidarité édition 2016

Cette année, les élèves des deux écoles élémentaires ont parcouru 681,30 kilomètres, ce qui génère une subvention de 136,26€. En contrepartie du nombre de kilomètres parcourus, la commission propose de verser 200 € à l'association « Réadaptation Infantile Clémenceau »

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de la commission scolaire-périscolaire-jeunesse, du 29 septembre 2016

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le versement de 200 € à l'association « Réadaptation Infantile Clémenceau ».



Le Maire

*Thierry SCHAAL*  
Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM****Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 24 octobre 2016 à 20h00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 19

Absents : 10

Procurations : 09

**5. Subventions aux associations**

En date du 21 septembre, la commission vie associative - sport – services à la population s'est réunie pour examiner les différentes demandes de subventions des associations.

la commission propose au Conseil Municipal de retenir les subventions suivantes :

Nom de l'association	Domaine	Subvention		Total
		Fonctionnement	Exceptionnelle	
ORIGINAL EVENT	Jeunesse	740,00 €		740,00 €
TENNIS DE TABLE	Sport	500,00 €		500,00 €
TENNIS CLUB DE FEGERSHEIM (TCF)	Tennis	7 000,00 €		7 000,00 €
HARMONIE	Musique	2 100,00 €		2 100,00 €
CERCLE SPORTIF SAINT AMAND (CSSA)	Basket	12 500,00 €	810,00 €	13 310,00 €
CERCLE SPORTIF FEGERSHEIM	Football	10 000,00 €	960,00 €	10 960,00 €
GROUPE VOCAL ALLIANCE	Musique	500,00 €		500,00 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC)	Patriotique	500,00 €		500,00 €
FEGERSHEIM ATHLETISME	Athlétisme	2 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €
KARATE CLUB	Karaté	500,00 €		500,00 €
AIKIDO	Aïkido	500,00 €		500,00 €
S'FAJERSCHER BAARETHEATER	Théâtre	400,00 €		400,00 €
AAPPMA OHNHEIM	Pêche	500,00 €		500,00 €
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	Culture		400,00 €	400,00 €
ASSOCIATION CYCLOTOURISTE DE FEGERSHEIM-OHNHEIM (ACFO)	Cyclotourisme	300,00 €		300,00 €
ACFFO	Animation	2 115,00 €		2115,00 €
ASS. PARENTS D'ELEVES OHNHEIM	Scolaire		500,00 €	500,00 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	Pompier	300,00 €		300,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	Culture	150,00 €		150,00 €
SOCIETE DES 4 CANTONS	Culture	200,00 €		200,00 €

.../...

5. Subventions aux associations – suite -

Nom de l'association	Domaine	Subvention		Total
		Fonctionnement	Exceptionnelle	
PAROISSE CATHOLIQUE	Culture	1 100,00 €		1 100,00 €
ABS PLONGEON CLUB	Sport	200,00 €		200,00 €
TELETHON	Culture	200,00 €		200,00 €
PREVENTION ROUTIERE	Sécurité	200,00 €		200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>42 505,00 €</b>	<b>3 670,00 €</b>	<b>46 175,00 €</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du budget 2016.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission réunie le 21 septembre 2016,

Après en avoir délibéré, **à la majorité**

Par 27 voix pour, une voix contre (M. Raymond VINCENT),

**Approuve** le versement des subventions détaillées dans le tableau ci-dessus



Le Maire

*Thierry Schaal*  
Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 24 octobre 2016 à 20h00**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 19                      Absents : 10                      Procurations : 09

**6. Programmation culturelle prévisionnelle 2017**

La commission animation – culture – santé – bien-être propose au Conseil municipal une programmation culturelle prévisionnelle pour 2017.

Cette programmation s'inscrit dans le cadre de la volonté politique d'instaurer une dynamique culturelle à destination des habitants.

La commission propose ainsi d'inscrire au budget 2017 les projets suivants, chacun étant soumis à des impératifs contractuels :

- **Thé dansant, Mercredi 18 janvier 2017**  
*Montant prévisionnel : 1.401 €*
- **Concert « Des mélodies qui ne manquent pas d'air » Vendredi 20 janvier 2017**  
*Montant prévisionnel : 1.263 €*
- **Accueil en résidence du groupe « A Spurious Tale » du 23 au 29 janvier 2017**  
*Montant prévisionnel : 1.250 €*
- **Concert « Anastasia », Vendredi 10 février 2017**  
*Montant prévisionnel : 1.551 €*
- **Conférence « Journée des Droits de la Femme », Mercredi 8 mars 2017**  
*Montant prévisionnel : 500 €*
- **Théâtre d'improvisation « Droits de la femme » (Cie Théâtre de l'Oignon), Vendredi 10 mars 2017**  
*Montant prévisionnel : 2.150 €*
- **Projection-conférence « Russie Eternelle » (Connaissance du Monde), Mercredi 29 mars 2017**  
*Montant prévisionnel : 844 €*
- **Concert « Carte blanche Animation Jeunes », Vendredi 31 mars 2017**  
*Montant prévisionnel : 1.051 €*
- **Conte de printemps, Mercredi 5 avril 2017**  
*Montant prévisionnel : 685 €*
- **Concert « Ill River », Vendredi 4 avril 2017**  
*Montant prévisionnel : 1.591 €*
- **Concert « Les Escrocs du Swing », Vendredi 19 mai 2017**  
*Montant prévisionnel : 1.141 €*
- **Feg'stival, Vendredi et Samedi 9 et 10 juin 2017**  
*Montant prévisionnel : 22.500 €*



6. Programmation culturelle prévisionnelle 2017 – suite -

- **Conte d'été, Mercredi 21 juin 2017**  
Montant prévisionnel : 685 €
- **Cinéma plein air/concerts de l'été, Samedi 24 juin 2017**  
Montant prévisionnel : 3.581 €
- **Accueil en résidence de la formation « Les Belettes » du 26 juin au 2 juillet 2017**  
Montant prévisionnel : 1.250 €
- **Tournée d'été de la Choucrouterie, Vendredi 7 juillet 2017**  
Montant prévisionnel : 13.443 €
- **Bal national, Jeudi 13 juillet 2017**  
Montant prévisionnel : 10.750 €
- **Spectacle comique, Samedi 9 septembre 2017**  
Montant prévisionnel : 4.341 €
- **Projection-conférence « Kuzola, le chant des racines », Jeudi 21 septembre 2017**  
Montant prévisionnel : 780 €
- **Concert « Lucia Carvalho », Vendredi 29 septembre 2017**  
Montant prévisionnel : 1.719 €
- **Projection-conférence (Connaissance du Monde – thème et date à définir), Octobre 2017**  
Montant prévisionnel : 844 €
- **Conte d'automne, Mercredi 4 octobre 2017**  
Montant prévisionnel : 685 €
- **Concert « Waldeifel », Vendredi 20 octobre 2017**  
Montant prévisionnel : 1.741 €
- **Concert « Les Co-Smet », Vendredi 17 novembre 2017**  
Montant prévisionnel : 1.341 €
- **Conférence, Jeudi 30 novembre 2017**  
Montant prévisionnel : 500 €
- **Concert de Noël « Virginie Schaeffer chante Noël », Samedi 16 décembre 2017**  
Montant prévisionnel : 3.889 €
- **Conte d'hiver, Mercredi 20 décembre 2017**  
Montant prévisionnel : 685 €

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de la commission animation – culture – santé – bien-être,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix pour, une voix contre (M. Raymond VINCENT),  
**Valide** le projet d'animations culturelles ci-détaillé,

**Décide** l'inscription des dépenses concernées au BP 2017,

**Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tout document, notamment contrats, y afférent.



Le Maire

Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 24 octobre 2016 à 20h00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 19

Absents : 10

Procurations : 09

**7. Concours des décors de Noël 2016.**

La commission communication - développement durable - environnement- cadre de vie propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement du concours des « Décors et illuminations de Noël » ci-joint et de fixer le montant des récompenses comme suit :

- 1<sup>er</sup> de chaque catégorie : 55 €
- 2<sup>ème</sup> de chaque catégorie : 45 €
- 3<sup>ème</sup> de chaque catégorie : 35 €

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de la commission communication – développement durable – environnement – cadre de vie,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**Approuve** le règlement des « Décors et illuminations de Noël », joint à la présente délibération ainsi que le montant des récompenses listées ci-dessus.

PJ. Projet de règlement.



Le Maire

*Thierry SCHAAL*  
Thierry SCHAAL



## Règlement du concours des « Décors et illuminations de Noël »

---

### Article 1 – Participants

Le concours est ouvert aux habitants de la Commune de Fegersheim-Ohnheim, après inscription de manière individuelle et complétée lisiblement.

### Article 2 – Objet du concours

Le concours consiste en l'illumination et la décoration des maisons (avec ou sans jardins) ou balcons, l'objectif étant d'animer la commune, de l'embellir et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Il est à noter que les jardins, balcons et fenêtres devront être visibles, de jour comme de nuit, depuis la rue.

### Article 3 – Délai de participation

Les inscriptions doivent être déposées en Mairie de Fegersheim – 50, rue de Lyon – 67640 FEGERSHEIM **au plus tard le jeudi 8 décembre 2016.**

Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée.

### Article 4 – Modalités de participation

Les participants devront décorer leur maison, façades, jardins ou balcons de façon originale et créative.

Le concours prend en compte :

- L'esthétique (conception d'ensemble, répartition, harmonie...) /10
- La diversité du matériel utilisé et l'inventivité /5
- L'inscription dans une démarche de développement durable /5

Peuvent être valorisés au titre du développement durable :

- des décorations non électriques,
- des motifs équipés de mini panneaux solaires pour leur alimentation,
- des ampoules à économie d'énergie

### Article 5 – Modalités du concours

Dans le cadre de ce concours, les habitants et commerçants pourront choisir de s'inscrire pour :

- le prix des maisons décorées (avec ou sans jardin) – de jour
- le prix des balcons décorés – de jour
- le prix des maisons illuminées (avec ou sans jardin) – de nuit
- le prix des balcons illuminés – de nuit

### Article 6 – Dotation

Pour chacune des catégories, et suivant le palmarès (trois premiers primés dans chaque catégorie), le montant des récompenses ira de 35 € à 55 € et sera sous forme de bons cadeaux.

### Article 7 – Jury

Le concours des décors de Noël est organisé par la commission municipale compétente, sous l'autorité du Maire. Le jury intercommunal effectuera une visite de jour pour les décorations et une visite de nuit pour les illuminations.

Le passage du jury pourra intervenir à n'importe quelle date après la clôture des inscriptions (jeudi 8 décembre 2016).

### Article 8 – Droit à l'image

Les participants acceptent que des photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées, et autorisent leur publication dans les supports de communication de la Commune de Fegersheim-Ohnheim.

### Article 9 – Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 24 octobre 2016 à 20h00**

Nombre des conseillers élus : 29  
Conseillers présents : 19

Conseillers en fonction : 29  
Absents : 10  
Procurations : 09

**8. Projets sur l'espace public 2017**

Conformément à l'article 5211.57 du CGCT et à la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le projet de rapport qui sera soumis le 28 octobre 2016 à la commission permanente de l'Eurométropole.

Ce rapport liste les projets inclus dans le programme 2017 de voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement porté par l'Eurométropole. Les opérations qui font partie de ce programme nécessitent des délais d'études et de concertation importants.

C'est pourquoi les différentes opérations sont approuvées en deux étapes :

- la première, objet de la présente délibération, autorise le lancement des études.
- la deuxième étape, prévue en février 2017, permettra la poursuite des études et la réalisation des travaux.

Les projets sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg. La maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services métropolitains avec éventuellement une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Les montants sont établis en référence aux indices valeur septembre 2016.

Il est précisé que la présente liste n'inclut pas les opérations d'entretien significatif (gros entretien) dont la programmation est arrêtée début 2017 ni les travaux d'entretien courant ou les interventions ponctuelles d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,  
Donne son avis favorable sur la liste jointe en annexe

*PJ : liste des projets concernant Fegersheim*



Le Maire

*Thierry SCHAAL*  
Thierry SCHAAL

## ANNEXE 2 : LISTE DES PROJETS COMMUNES

**FEGERSHEIM**

Opération	2015FEG4462AET		FEGERSHEIM		Etudes		1	
Site projet	RUE DES CERISIERS							
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Trottoirs pairs		Fin	Trottoirs pairs		
Mt Total Prévisionnel	131 000 €		MOE	Interne		Tableau	T1	AMO non
								TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie desserte		Réfection		Trx en faible profondeur	
Eau	Etat entretien réseau		Conduite/Branchements		Pose		Trx tranchée ouverte	
							Type marché	/
							Type marché	/
							Total délibéré EMS :	
							13 100 €	

**COMMUNE DE FEGERSEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 24 octobre 2016 à 20h00**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 19                      Absents : 10                      Procurations : 09

**9. Avenant au marché 2016-03 – lot 2 : chauffage CSC.**

Par délibération du 11 mai 2015, le Conseil Municipal a validé le projet de rénovation du chauffage du Centre Sportif et Culturel qui lui avait été présenté en réunion plénière le 11 avril 2016, sur la base des études réalisées par la société MH Ingenierie, chargée de la mission de maîtrise d'œuvre.

Par délibération du 18 avril 2016, les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot 1 : chauffage – ventilation – rafraîchissement – électricité : SANICHAUF, pour un montant de 440.000 € HT
- Lot 2 : gros œuvre – tous corps d'état : CBA, pour un montant de 210.789,13 € HT

Un avenant au lot n° 2 a été présenté par la maîtrise d'œuvre, et soumis à la commission d'appel d'offres le 10 octobre 2016, pour un montant de 18.500 € HT.

Cet avenant est motivé par les éléments suivants :

**A - Désamiantage des chaudières suite au diagnostic destructif des chaudières : + 10.142,65 € HT (54,83 % de l'avenant)**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été établi sur la base du seul rapport amiante disponible avant travaux, transmis le 12 juin 2007.

Au cours de la réalisation, un pré-rapport de repérage amiante avant travaux a été fourni aux entreprises candidates, dossier en date du 18 mars 2016.

Ce document précisait qu'il devrait être complété par des investigations supplémentaires et donner lieu à la rédaction d'un rapport définitif, les chaudières 2 et 3 n'ayant pu être investiguées pour cause de fonctionnement.

En effet, la connaissance précise de l'amiante dans les chaudières 2 et 3 ne pouvait résulter que d'une investigation entraînant la destruction des dites chaudières. Il n'était donc pas possible d'établir ce rapport avant la destruction des chaudières.

Le rapport définitif de repérage amiante a donc été produit le 29 juin, c'est-à-dire pendant les travaux, le début du chantier ayant été fixé au 13 juin.

**B - Optimisation du planning et adaptation de la chaufferie et du silo au modèle de chaudière bois retenu et au doublement de la vis de transfert des granulés de bois: + 2 796,61 HT (15,12 % de l'avenant)**

- . Majoration de dalle pour étaielement réduit afin de permettre rapidement l'équipement de la chaufferie et de ne pas dépendre de son temps de séchage
- . Augmentation de la hauteur de la double porte de la chaufferie pour une livraison assemblée de la chaudière bois
- . Augmentation du volume de béton des puits busés
- . Suppression fosse et socle
- . Diminution de la surface des murs en aggro plein

.../...

9. Avenant au marché 2016-03 – lot 2 : chauffage CSC – suite -

C - Imprévus: + 2 674,83 HT (14,46 % de l'avenant)

- . Trappe de visite sur gaine technique dans la salle de dojo
- . Fermeture des ouvertures situées sur le mur entre le local technique du niveau 2 et la salle

Waldteufel

- . Remplacement des plaques cassées en fibres-ciment en complément de celles prévues initialement en pignon Est (augmentation des dégradations entre la période du DCE et le chantier)

D - Demande de la maîtrise d'ouvrage: + 1 997,03 HT (10,79 % de l'avenant)

- . Remplacement des plaques cassées en fibres-ciment situées à l'entrée du gymnase côté accueil
- . Scellement des galets alluvionnaires dans un parterre béton devant silo et chaufferie
- . Enrobé complémentaire dans le cadre du branchement du réseau GDS

E - Demande de la maîtrise d'œuvre: + 888,88 HT (4,80 % de l'avenant)

- . Mise en peinture du coffret gaz
- . Enduit mortier d'imperméabilisation des bas de murs au pourtour de la chaufferie et du silo

Hors désamiantage, l'avenant s'élève à 8.357,35 € HT, soit une augmentation de 3,96 %. En tenant compte du désamiantage, le lot 2 est porté de 210.789,13 € HT à 229.289,13 € HT, soit une augmentation globale de 8,8 %.

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations des 11 mai 2015 et 18 avril 2016,

Vu la proposition du maître d'œuvre et l'avis de la commission d'appel d'offres du 10 octobre 2016,

Après en avoir délibéré, **à la majorité** par 27 voix pour, une voix contre (M. Raymond VINCENT),

**Accepte** l'avenant présenté pour le Lot 2 : gros œuvre – tous corps d'état : CBA, pour un montant de 18.500 € HT

**Charge** M. le Maire ou son représentant de signer tout acte y relatif.



Le Maire

*Thierry SCHAAL*  
Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 24 octobre 2016 à 20h00**

Nombre des conseillers élus : 29  
Conseillers présents : 19

Conseillers en fonction : 29  
Absents : 10  
Procurations : 09

10. Marché 2016-09 : hébergement et prestations informatiques.

Depuis 2014, la commune de Fegersheim héberge son système informatique auprès d'une société spécialisée. Le marché, d'une durée de 1 an reconductible deux fois, arrive à échéance fin 2016.

De ce fait, un appel à concurrence a été lancé, composé de deux lots :

- Lot 1 : Fourniture de services d'interconnexion, d'hébergement et d'infogérance pour les sites de la commune de Fegersheim
- Lot 2 : Fourniture, support et maintenance sur site du parc informatique de la commune de Fegersheim

Le marché est un accord-cadre, sans minimum et ni maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et passé dans le cadre des dispositions des articles 78 et suivants du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un accord-cadre conclu pour une durée d'1 an, valable à compter de la date de notification du marché, renouvelable trois fois pour la même durée.

Outre la mise en place, la prestation de service devra être opérationnelle à compter de début 2017.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 28 juin 2016. Les offres ont été remises le 16 mars 2016 et analysées par le maître d'œuvre.

Cette analyse a été présentée à la commission d'appel d'offres le 10 octobre 2016, qui propose de retenir les candidats suivants :

- Lot 1 : Fourniture de services d'interconnexion, d'hébergement et d'infogérance pour les sites de la commune de Fegersheim : Société ACESI, pour un montant estimé de 314.181,58 € HT (sur la base du devis quantitatif et estimatif) pour un période de 48 mois
- Lot 2 : Fourniture, support et maintenance sur site du parc informatique de la commune de Fegersheim : Société ACESI, pour un montant estimé de 50.436,50 € HT (sur la base du devis quantitatif et estimatif) pour une période de 48 mois

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 10 octobre 2016,

Après en avoir délibéré, à la majorité moins cinq abstentions (M. Raymond VINCENT, M. Bernard SCHAAL avec la procuration de Mme Danièle SENDEL, Mme Laure MISTRON avec la procuration de M. Matthieu LEFFTZ),

**Décide** d'attribuer les deux lots du marché 2016-09 à la société ACESI,

**Charge** M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférant.



Le Maire

Thierry SCHAAL



Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGER SHEIM****Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 24 octobre 2016 à 20h00**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 19

Absents : 10

Procurations : 09

**11. Attribution d'une subvention au propriétaire d'un logement vacant conventionné en logement social.**

Le 30 mai 2016, la Commune a délibéré pour accorder une subvention de 2500 € par logement aux propriétaires de logements vacants qui conventionnent avec l'ANAH au titre des logements sociaux ou très sociaux. Pour mémoire ces subventions sont intégralement déductibles des pénalités SRU

Le 24 août 2016 M. Céleste KREYER, domicilié à Eschau, propriétaire d'un logement vacant sis à Fegersheim 6 rue des Lilas, a signé la convention n° 067-5 45-201609-0183, validée le 19 septembre 2016 par le service de l'habitat de l'Eurométropole de Strasbourg.

**Typologie du logement :**

Date d'achèvement de l'immeuble : 1994

Surface fiscale pour le calcul du loyer : 84 m<sup>2</sup>Loyer maximal autorisé pour conventionner : 7,56 €/m<sup>2</sup>, soit 635,04 €

Loyer déclaré 630 €/mois

Remis en location le 15/9/2016.

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 30 mai 2016,

Vu la demande formulée le 24 août 2016 par M. Céleste KREYER,

Vu la validation par l'Eurométropole de Strasbourg,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,****Décide d'octroyer 2.500 € de subvention à M. Céleste KREYER, propriétaire du logement vacant 6 rue des Lilas à Fegersheim conventionné avec l'ANAH au titre de logement social.**

Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGRSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 24 octobre 2016 à 20h00**

Nombre des conseillers élus : 29	Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 19	Absents : 10 Procurations : 09

**Points d'informations**

12. Informations du Maire.

- Point sur les recrutements à la bibliothèque : départ à la retraite de Michèle Stadelmann, dont le dernier jour de travail est fixé au 28 octobre prochain. A venir, au premier trimestre de 2017, le départ à la retraite de la responsable de la bibliothèque, Anne Schulthess. Recrutement en cours pour les deux postes prochainement vacants.
- Point sur l'avancement des travaux de réaménagement du cœur de village : perturbation sur la circulation à prévoir mardi 25/10 en raison de la pose d'enrobé sur le carrefour Lyon/De Gaulle. Un mail d'information a été adressé au Président de l'association des commerçants qui a pu la transmettre à ses membres. La place de la mairie devrait être terminée d'ici la fin de semaine, puis les travaux continueront sur la place du Monument aux Morts et la place de l'Eglise.
- Point sur les travaux de chauffage du centre sportif et culturel : la mise en route du chauffage a été faite le 14 octobre et ce, dans les délais prévus. Les travaux vont se poursuivre avec la réalisation de la ventilation du DOJO et de l'école de musique durant les vacances de Toussaint. Début novembre, la ventilation des autres locaux (gymnase, etc.) débutera. Concernant la salle C, les experts se sont réunis le 13 octobre. Les derniers devis (isolation, alarme incendie) ont été validés et les entreprises interviendront dans les prochains jours.
- Point sur le projet d'aménagement du bâtiment situé au 5 rue de l'Eglise : les 3 sociétés ont été retenues par le jury : Nathalie Larché, M Associés et Hentchel Kubler. Le programme détaillé est en cours de finition.
- Fuite du chauffage à l'école élémentaire d'Ohnheim : un problème est survenu sur le réseau enterré. Un devis a été demandé à la société chargée de l'entretien. Des convecteurs sont mis en place dans l'attente.
- La société Lilly a informé la municipalité du départ de Dave Sternasty du site au courant du mois de novembre vers un poste de vice-président au siège, à Indianapolis. L'actuel directeur d'un site de production à Indianapolis, Edgardo Hernandez, prendra sa succession. Le maire est en contact avec le futur responsable. Une rencontre est à venir dans le cadre de la passation.
- Partage d'expérience par les élus qui suivent des formations : les membres du conseil municipal sont invités à partager les contenus de leurs formations sous forme de courts exposés à l'issue des prochaines séances du conseil.

.../...

## RETROSPECTIF

- Succès de la soirée du Baeckeofe avec 1.000 personnes présentes. M. le Maire félicite toutes celles et ceux qui ont participé à l'organisation, en particulier MM. Denis RIEFFEL et Francis LORRETTE, la centaine de bénévoles et les services municipaux.
- Rencontre citoyenne du 11 octobre avec les habitants du gentil'home 1000. Elle a connu une forte participation (50 personnes). De nombreux sujets ont été abordés, avec beaucoup de discussions très riches. Le compte-rendu sera adressé par mail aux participants, puis publié en ligne sur le site et imprimable à la demande auprès de l'accueil. Les membres du conseil en seront également destinataires.

## A VENIR

- Jury de recrutement de l'apprenti de la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC) gérant l'espace-jeunes ; mardi 8 novembre de 17h30 à 19h30 en salle du 2<sup>e</sup> étage. (entretien non public).
- Cérémonie commémorative du 11 novembre à 11h devant l'Eglise d'Ohnheim, suivi d'un verre de l'amitié au Caveau. L'organisation de ce rassemblement à Ohnheim fait suite aux travaux en cours à Fegersheim.
- Réunion publique sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) : la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin organise un cycle de réunions sur les communes d'Holtzheim, Eckbolsheim, Strasbourg, Fegersheim et la Wantzenau. Rendez-vous le mercredi 16 novembre à 18h au centre sportif et culturel.
- Conférence gratuite sur l'histoire des cours d'eau à Fegersheim-Ohnheim animée par André Herrlich, jeudi 17 novembre à 18h au Caveau. Inscription ouverte à l'accueil de la mairie.
- Concert gratuit de musique folk avec le groupe « Backyard Folk Club », vendredi 25 novembre à 20h au Caveau.
- Prochaine séance, lundi 5 décembre à 19h30. Accueil des membres du Conseil Municipal des Enfants pour une présentation des actions menées.
- Fête de Noël des aînés le 10 décembre : invitations posées sur table avec, joint au courrier, un talon à remplir pour l'organisation de l'évènement.
- Du 3 au 11 décembre : exposition sur le loup au Caveau.

La séance est close à 21h50.



Le Maire

Thierry SCHAAL